



Administration des Entreprises

Programme de formation à distance destiné à l'acquisition de connaissances fondamentales en gestion des organisations dans un contexte international.

Présentation

Le parcours en Administration des Entreprises correspond à un cycle de formation institutionnelle proposé par la Veni Creator University.

Il vise à permettre aux apprenants de comprendre le fonctionnement des organisations et de contribuer aux processus de gestion et de prise de décision dans des environnements économiques contemporains.

Ce parcours s'adresse aux personnes souhaitant acquérir des bases structurées en gestion et développer une compréhension globale des activités organisationnelles dans des contextes publics, privés ou associatifs.

Domaine de formation

Administration et gestion des organisations

Ce domaine couvre les notions fondamentales liées à la gestion financière, au marketing, aux ressources humaines, à l'entrepreneuriat et à la stratégie d'organisation, permettant une approche progressive de l'analyse des organisations.

Certification délivrée

Attestation de validation et/ou certificat institutionnel relatif au programme suivi (*formation interne – ne constitue pas un diplôme national français ni un grade universitaire reconnu par l'État*)

Contenus principaux

- Gestion financière
- Marketing
- Ressources humaines
- Entrepreneuriat
- Stratégie d'organisation

Modalités pédagogiques

- Formation 100 % à distance (EaD)
- Tutorat en ligne
- Séminaires virtuels
- Forums pédagogiques
- Cours proposés principalement en langue portugaise

Organisation du parcours

Le parcours se déroule sous forme de modules pédagogiques progressifs comprenant des activités encadrées et des travaux écrits. L'apprenant participe à des activités académiques guidées visant l'acquisition progressive des connaissances fondamentales en gestion.

Validation

La validation repose sur la participation aux activités pédagogiques et la réalisation des travaux demandés conformément aux exigences internes de la VCU.

À l'issue du parcours, l'organisme peut délivrer :

- une attestation de validation ;
- et/ou un certificat institutionnel interne.

Durée indicative : variable selon le rythme de l'apprenant (référence indicative : 24 à 48 mois)